

# Aménagement du nœud A4/A35/Contournement Ouest de Strasbourg

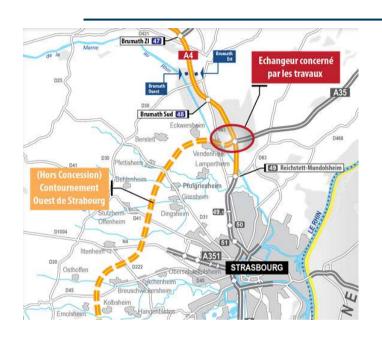
Comité de suivi

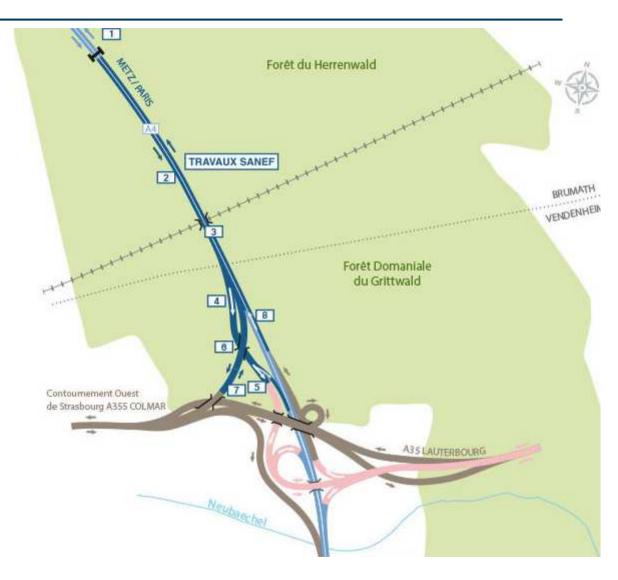
Sous-commission « espèces protégées et leurs habitats »

25 octobre 2018



# Rappel du projet confié à Sanef

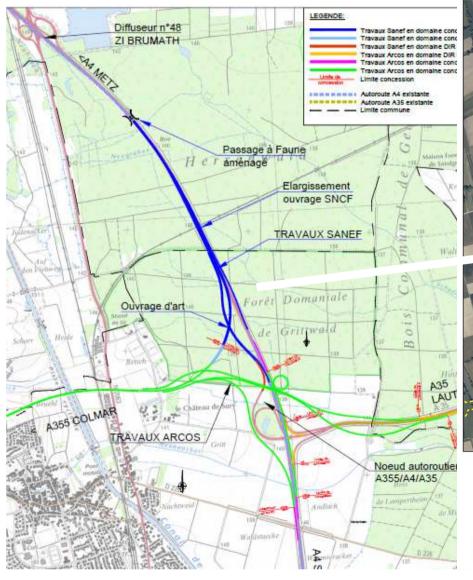








# Rappel du projet confié à Sanef





AUTOROUTE A4 COS, NŒUD A4/A35/A355 - RACCORDEMENT DE L'A4 AU CONTOURNEMENT OUEST DE STRASBOURG /LOCALISATION DU PROJET

Emprise définitive







#### Le cadre réglementaire d'autorisation des travaux

2 arrêtés pris le 29 août 2018

#### MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

- Arrêté ministériel portant dérogation à la protection stricte des espèces protégées – 29.08.2018 ......

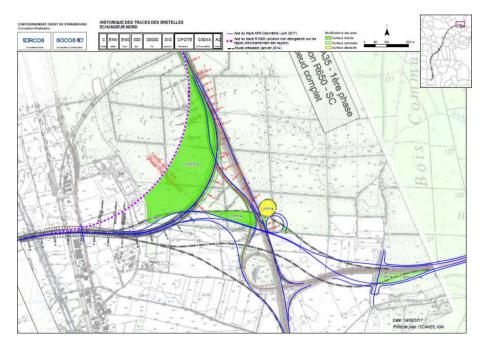
#### DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT DE LA REGION GRAND EST

Arrêté préfectoral portant dérogation aux interdictions au titre des espèces protégées – 29.08.2018....

#### Mesure d'évitement (article 3)

Optimisations du tracé de l'échangeur (dérogation géométrique)

- évitement de l'enclavement de 26 ha de forêt
- Évite la perte de 2ha de boisement



+ évitement en phase chantier (délimitation des emprises)



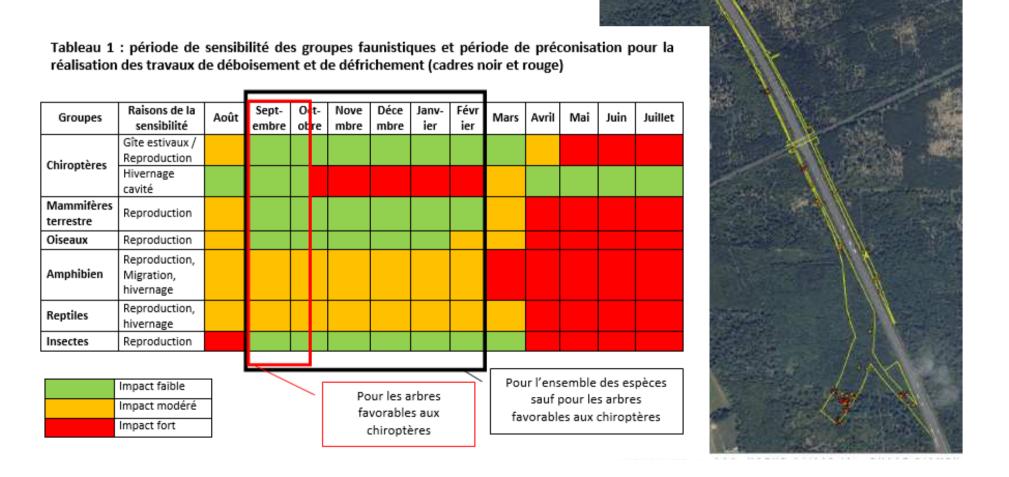
#### Réduction des impacts

- Douze mesures de réduction d'impacts ont été définies :
- Des mesures liées à la construction :
  - MR 1 : Calendrier des travaux adapté aux périodes sensibles pour la faune
  - MR 2 : Mise en œuvre et suivi d'un système de management environnemental en phase de travaux
  - MR 3 : Respect de l'emprise stricte du projet
  - MR 4 : Maintien de l'alimentation en eau de la zone humide enclavée
  - MR 5: Réduction de l'impact lié aux pistes de chantier en zones humides (impact temporaire)
  - MR 6 : Limiter le risque de mortalité des chiroptères lors des abattages
  - MR 7 : Recherche et sauvetage des amphibiens et reptiles en phase chantier
- Des mesures pour la phase d'exploitation :
  - MR 8 : Des clôtures adaptées pour réduire le risque de mortalité en exploitation
  - MR 9 : Clôtures rapprochées des voies pour redonner les emprises à la faune
  - MR 10 : Reconstitution des lisières
  - MR 11 : Réalisation d'un écopont sur l'autoroute A4
  - MR 12 : Réalisation d'écoducs sous le raccordement A4/A355



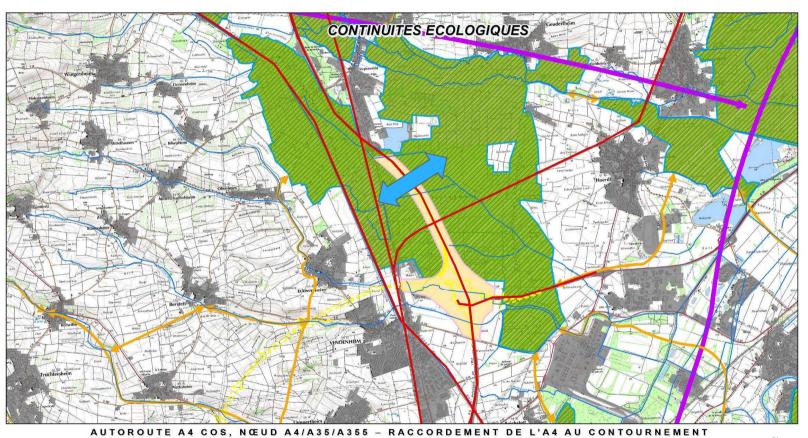


# Mesure de réduction (MR1) : Adaptation du calendrier de travaux



#### Mesure de réduction (MR6): Réalisation d'un passage à faune

Un ouvrage de restauration de continuités écologiques altérées



OUEST DE STRASBOURG / CONTINUITES ECOLOGIQUES

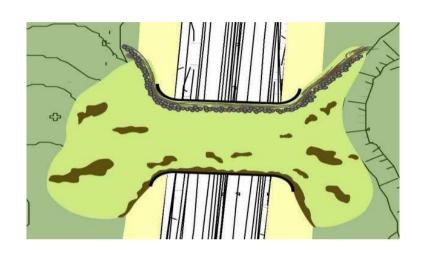




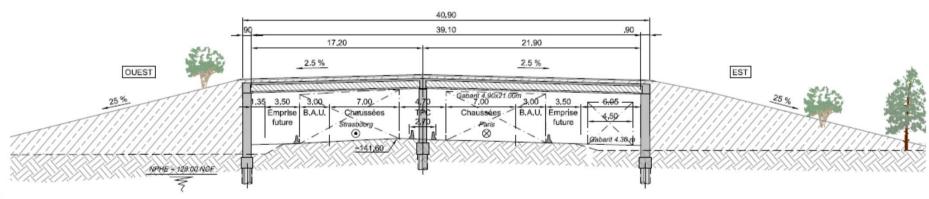




## Mesure de réduction (MR6) : Réalisation d'un passage à faune











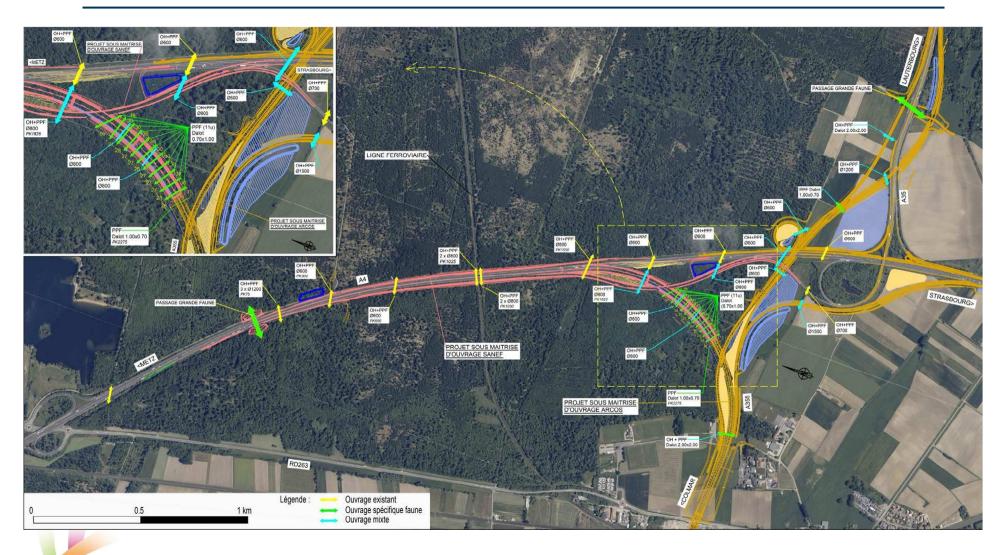
### Mesure de réduction (MR7) : Recherche et sauvetage des amphibiens et reptiles en phase chantier







## Mesure de réduction (MR11) : Ouvrages de perméabilité





#### Evaluation de l'éco-équivalence

#### Vérification du dimensionnement des mesures

Dimensionnement (méthode Eco-med) vérifié en tenant notamment compte par espèce :

- des impacts temporaires et définitifs de l'opération,
- des surfaces et de la contribution de chacune des mesures compensatoires

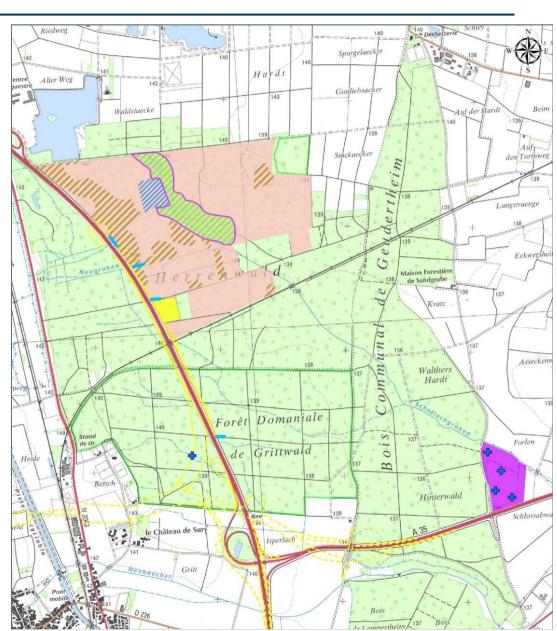
	Besoin compensatoire	Réponse compensatoire
<b>Chat forestier</b>	28,2	33,6
<b>Grand Murin</b>	29	38,4
Pic Noir	25,9	33,6
Pélobate brun	9,9	22,2
Lézard des murailles	0,8	4,6

Exemples choisis de quelques espèces objet de la demande de dérogation



#### Compensation et mesures d'accompagnement Une cohérence à l'échelle du massif forestier

- Ilot de sénescence (17,6 ha)
- Arbres réservoirs de biodiversité
- Création d'une lande humide rase (4,6 ha) en éliminant le peuplement de semencier de *Prunus serotina*
- Conversion d'une plantation d'épicéas en peuplement feuillu humide (3 ha)
- Conversion de 13 ha de parcelles agricoles en forêt de feuillus en lisière du Herrenwald-Krittwald dans le cône alluvial de la Zorn
- Création et restauration de mares pour les amphibiens (le long de l'A4 et dans les 13ha boisés)



# Calendrier de mise en œuvre de la compensation

Mesures et actions		Créneau			
MR10	Reconstitution des lisières	à la fin des travaux (2020)			
MC1	Conversion d'un peuplement semencier de Prunus serotina en lande humide rase				
	délimitation des Prunus à couper (notamment en lien avec MC2)		sept-18		
	levé GPS, simultané si possible, de la zone délimitée		sept-18		
	précision sur approvision en Chondrostereum purpureum / lien avec AO	T4 2018			
	pose de 3 piézomètres	T4 2018			
	Marché pour coupe rase	T42018 - T1 2019			
	1ère coupe	fin avril / début mai 2019			
MC2	Création d'un îlot de sénescence				
	délimitation effective sur le terrain (adaptations pour contour adapté)		sept-18		
	levé GPS, simultané si possible, de la zone délimitée		sept-18		
	pose de pannonceaux de sécurité (attention chute d'arbres, par ex.)	2019			
MC3	Mise en place d'un réseau d'arbres réservoir de biodiversité (ARB)				
	pré-inventaire et établissement des premières fiches (type PNR Vosges du Nord)		sept-18		
	inventaire des 117 ha de la mesure	T4 2018			
MC4	Boisement compensatoire				
	Stockage terre végétale du Krittwald	T4 2018	- T4 2019		
	Reprofilage terrains + mise en place suivi piézométre	•	2022		
	Plantations	•	2022		
MC5	Création et restauration de mares pour les amphibiens				
	fiches état initial et Cdo des travaux		sept-18		
	engagement d'une consultation pour travaux restauration	T4 2018			
	travaux	nov-19			
MC6	Conversion d'une pessière dense en habitat forestier humide				
	marquage des arbres		sept-18		
	coupe	objectif : début septemb	re 2019		
MA2	Restauration du caractère humide des habitats forestiers				
	comblement des fossés	nov-19			

#### État d'avancement à date

- Les déboisements sont engagés (15/10 puis 22/10)

- Les garanties exigées de maîtrise d'usage sont apportées

- Les mesures principales d'évitement, de réduction et de compensation sont engagées, ou planifiées





# \* sanef



